

Vous recevez ce courriel, car vous êtes inscrit(e) à notre newsletter.
Pour être certain(e) de la recevoir, pensez à ajouter noreply@communication.cavp.fr
dans votre liste d'expéditeurs approuvés.
Si vous ne pouvez visualiser correctement ce courriel, [ouvrez-le dans votre navigateur](#).

Le Fil d'actu de votre retraite

#19

Vos informations CAVP



L'ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

Nous adapter aux transformations tout en conservant notre équilibre



Philippe Berthelot
Président de la CAVP

Les enjeux de la nouvelle année qui s'ouvre sont nombreux pour notre Caisse et pour nos retraités.

En février, vous allez élire 10 administrateurs et leurs suppléants pour 6 ans dans les collèges des cotisants et des retraités.

Ce processus électoral qui conduit au renouvellement d'une partie de notre Conseil d'administration doit permettre à la fois d'assurer une continuité essentielle dans la gestion des dossiers en cours et d'apporter un nécessaire sang neuf à notre institution.

La CAVP accompagne les pharmaciens libéraux tout au long de leur vie professionnelle, puis de leur période d'après activité.

Elle porte la responsabilité de gérer leurs retraites, fragilisées ces dernières années par une dégradation de la démographie de notre profession, et de participer à l'attractivité de notre modèle libéral.

Ce modèle libéral est attaqué, notamment par les groupes financiers qui limitent l'indépendance de nos jeunes confrères et contribuent à leur « précarisation » en les privant d'une plus grande capacité contributive au profit de leur retraite.

La constitution d'une retraite est pourtant une impérieuse nécessité dans un contexte de diminution du nombre des officines et laboratoires, source de fracture de notre modèle professionnel.

Certains confrères ne vendront pas leur outil de travail.

Dès lors, la constitution d'une retraite tout au long de la vie professionnelle devient capitale.

Les élections de février 2024 doivent donc vous mobiliser à plusieurs titres.

- **Pour défendre un modèle de gouvernance indépendant**
Notre Caisse de retraite est une Caisse professionnelle et autonome : elle doit le rester.
Voter massivement, c'est prouver votre attachement à un modèle de gouvernance indépendant qui met en responsabilité des pharmaciens que vous avez élus.
- **Pour que soit améliorée la retraite des pharmaciens**
C'est ainsi que réunis en Conseil le 30 novembre dernier, vos administrateurs ont voté pour 2024 une revalorisation de 4 % des pensions de retraite du régime complémentaire par répartition comme des pensions du régime complémentaire de capitalisation.
Maintenir le niveau de vie des retraités par rapport à l'évolution des prix est notre mission ; c'est une exigence. Il est de notre devoir de réévaluer au mieux les pensions de retraite de nos aînés en tenant compte des capacités financières de nos régimes et des capacités contributives des pharmaciens en activité.
Dans le même temps, le Conseil a voté une augmentation des cotisations 2024 du régime complémentaire (RCR et RCC), qui représente 630 euros annuels pour un revenu moyen. Augmenter nos cotisations, c'est augmenter nos droits futurs de retraite dans un contexte où notre profession ne cotise en moyenne qu'à hauteur de 19 % de ses revenus lorsqu'un salarié cadre cotise à hauteur de 28 %.

- ***Pour défendre les intérêts de tous les pharmaciens***

Améliorer la retraite des pharmaciens est une exigence qui anime sans cesse les réflexions des administrateurs de notre Caisse.

À cet égard, nous demanderons à participer à des négociations avec les pouvoirs publics pour que la réforme de l'assiette sociale des Indépendants inscrite dans le PLFSS 2024 soit une avancée pour tous les pharmaciens et au bénéfice de leur retraite complémentaire, ce qui était l'objectif premier de cette réforme.

Nos travaux se porteront également sur une révision des barèmes de nos classes de capitalisation de sorte que, pour toutes les composantes de la profession, nos revenus donnent lieu à une valorisation de nos cotisations au profit d'une rente améliorée.

Nous aurons enfin à réfléchir aux mesures que nous devons mettre en place pour sécuriser l'avenir de notre régime complémentaire par répartition fragilisé par une démographie professionnelle à la peine.

Autant de sujets importants qui engagent l'avenir de notre Caisse, l'avenir de nos retraites.

Je vous souhaite à titre personnel, comme à titre professionnel, une très bonne année en formant un vœu : du 5 février au 1^{er} mars 2024, participez aux élections de la CAVP, #EngagezVousPourVotreAvenir !

Bien confraternellement.



Pour vous désabonner, [cliquez ici](#).
CAVP, 45, rue de Caumartin, Paris, 75009